

Syndic, ASL

Offrir l'opportunité de passer à la fibre

Pourquoi la Fibre ?

Offrez le Très Haut Débit aux résidents de votre copropriété pour qu'ils puissent profiter de tous les avantages de la fibre au quotidien.

- › Une vitesse de connexion accrue;
- › La possibilité de bénéficier d'un accès à internet permettant de répondre aux usages croissants de tous.
- › Une stabilité de connexion à internet de meilleure qualité par rapport au réseau cuivre car elle est moins sensible, par exemple, aux perturbations météorologiques.
- › L'utilisation simultanée de plusieurs équipements à partir de sa connexion internet grâce aux débits élevés apportés par la fibre : smartphones, tablettes, ordinateurs, télévisions. • Meilleur confort d'usage pour les jeux en ligne et les nouveaux services de télévision comme la 3D, la Haute Définition ou les services de Vidéo à la Demande (VOD)

Les acteurs

- › **Fournisseurs d'Accès Internet** : A la demande d'un syndic, les Fournisseurs d'Accès Internet raccordent l'immeuble à partir des fibres mises en place sur le réseau de Var THD.
- › **VAR THD** : Var THD est chargé de planifier et faire réaliser les travaux de raccordement du réseau fibre de votre logement au réseau fibre de Var THD.
- › **Le syndic** : Vous contactez Var THD afin de signer une convention d'immeuble et faire raccorder l'immeuble à la fibre optique.
- › **Si c'est un lotissement, une ASL*** (assemblée des colotis) a du être constituée lors de la vente des lots pour gérer les parties communes qui ne sont pas dans le domaine public . **L'ASL ce sont les colotis qui décident.** **(Articles R442-7/R442-8 du code de l'urbanisme)* . Si le PBO et les réseaux telecom **sont sur ces parties communes** en indivision, c'est **l'ASL qui doit signer la convention** avec Var THD. Vous **contactez Var THD** afin de signer une convention d'immeuble/lotissement et faire **raccorder le lotissement** à la fibre optique.

Les démarches pour être raccordé à la fibre

- › **1. Inscrivez à l'ordre du jour** de la prochaine assemblée générale le vote du raccordement optique de l'immeuble, lotissement ou copropriété.
- › 2. L'assemblée générale **vous autorise à signer une convention d'immeuble.**
- › 3. Vous contacter Var THD pour **préparer le raccordement** de votre immeuble ou lotissement.
- › 4. **Le raccordement** de votre immeuble/lotissement sera réalisé prochainement.
- › 5. Var THD déclare les nouvelles prises fibre de votre logement à l'ARCEP, elles seront commercialisables dans les **3 mois**, une fois que l'ensemble des Fournisseurs d'Accès Internet **aura installé leurs câbles optiques** dans l'immeuble/lotissement
- › 6. Tous les habitants de l'immeuble/lotissement peuvent souscrire à une offre fibre chez le fournisseur d'accès internet **de leur choix.**



Testez l'éligibilité de la copropriété ou de l'immeuble



Guide pratique à l'attention des (co)propriétaires, bailleurs, locataires et syndics pour l'installation de la fibre optique dans les immeubles (ARCEP)

Information sur le raccordement : le guide de l'ARCEP



VAR TRÈS HAUT DÉBIT

66 avenue de l'Amiral
Daveluy
83000 TOULON